

L. Fulcinius Trio, gouverneur de Lusitanie, sur une *tabula patronatus* de Juromenha *

SCARLAT LAMBRINO

Professeur à l'Université de Lisbonne

Le Musée J. Leite de Vasconcelos de Lisbonne possède une *tabula patronatus* de bronze, premier monument de ce genre apparu au Portugal. Le Directeur du Musée, mon excellent collègue, Monsieur Manuel Heleno, a eu l'extrême obligeance de m'en confier l'étude ⁽¹⁾, en se réservant de présenter lui-même les circonstances de la découverte et de son entrée au Musée. Mais ses multiples obligations ne lui ayant pas permis de le faire, il m'a très aimablement cédé toutes ses informations à ce sujet. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de mes plus vifs remerciements.

C'est un nouveau monument qui s'est ajouté aux collections du Musée grâce à son premier Directeur, J. Leite de Vasconcelos. Après sa mort, on a trouvé dans un tiroir de son bureau, au Musée, une grande enveloppe contenant la table de bronze et deux feuilles de papier portant des notes. Elle était encore inédite et ne figurait pas dans l'Inventaire du Musée. Les deux feuilles de papier, jaunies, et l'encre décolorée montraient bien que ces notes remontaient assez loin dans le passé. Une d'entre elles portait la transcription du texte de l'inscription en majuscules et, en bas, en grandes lettres, figurait le nom de « José Romão Caeiro » qui déclarait en avoir fait don au D^r Leite de Vasconcelos. Sur l'autre, de son écriture menue et si caractéristique, celui-ci avait transcrit le même texte, en se contentant

* Je remercie vivement mon cher collègue et ami, M. Basil Muntéano, à qui je dois bon nombre d'informations provenant de publications qui m'étaient inaccessibles.

⁽¹⁾ Le commentaire de ce texte a fait l'objet d'une communication que j'ai présentée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 3 Octobre 1952 (cf. le résumé dans les *Comptes Rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1952).

d'y ajouter la date du 22 Janvier 31 ap. J.-C., qu'impose le consulat de Tibère et de Séjan (l. 1 du texte).

La seule information que Leite de Vasconcelos ait donnée de ce monument figure dans ses *Religiões da Lusitania*. Parlant sommairement de de la série des gouverneurs de la province, il dit: «Pour ma part, je pourrais y ajouter un nouveau nom: *L. Fulcinius Trio, legatus Ti(berii) Caesaris*, de l'année 31, qui figure sur une inscription romaine encore inédite»⁽²⁾, et en note: «Sur une table de bronze qui m'a été généreusement offerte à Juromenha, en 1907, par M. Affonso Avellino Gallego, par l'intermédiaire de mon excellent ami, M. José Romão Caeiro, administrateur du canton (*concelho*) d'Alandroal. — Dans l'inscription n'est pas mentionnée la province, mais il est sous-entendu qu'il s'agit de la Lusitanie, parce que la table a été trouvée sur la rive droite du Guadiana; en outre, on y trouve un *nomen gentilicium*⁽³⁾ identique à celui que nous lisons sur une inscription lapidaire trouvée en 1895 dans les environs de Juromenha (cf. *Arch. Port.*, I, 217). Le monument ne pouvait appartenir à la Bétique, bien que celle-ci s'étendît de l'autre côté du fleuve, parce que la Bétique n'était pas gouvernée par un *legatus Caesaris*, mais par un magistrat sénatorial».

Nous reviendrons sur ces informations, mais, pour le moment, nous ajouterons les compléments suivants au sujet de la découverte du monument. Le nom de José Romão Caeiro figure parmi les donateurs qui ont enrichi les collections du Musée, mais à une seule date. Ainsi, les acquisitions faites au mois d'Avril 1907 nous le montrent offrant au Musée certains objets⁽⁴⁾; mais la table de bronze n'y figure pas. Ces objets sont, d'ailleurs, notés dans l'Inventaire, l'un sous le n° 532, avec l'indication qu'il a été offert par «José Romão Caeiro, d'Alandroal», et les autres sous les n°s 573 et 574, donnés par le même, mais provenant du cimetière de Redondo, localité située à 15 km au Sud-Ouest de cette ville. De plus, une accolade réunit les objets mentionnés sur ces pages de l'Inventaire — d'où la table de bronze est absente —, avec l'indication qu'ils ont été tous recueillis pendant une excursion archéologique du Directeur dans

(2) LEITE DE VASCONCELOS, *Religiões da Lusitania*, III (1913), p. 168 et note 1.

(3) Il fait, sans doute, allusion aux trois *Sertiniū* de notre table, l. 4-6; voir, plus loin, nos observations, notes 9 à 11.

(4) MANOEL JOAQUIM DE CAMPOS, *Arch. Port.*, XII (1907), p. 346.

l'Alentejo au mois d'Avril 1907. C'est donc pendant ses recherches sur place, à Alandroal, à Redondo et à Juromenha ⁽⁵⁾, que Leite de Vasconcelos a obtenu les objets en question, y compris la table de bronze, des mains des personnes mêmes qui les avaient découverts.

Enfin, grâce à l'intervention de mon éminent collègue et ami, le Dr Sébastien da Costa Sacadura, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Lisbonne, nous avons pu obtenir des informations plus précises concernant le lieu et les circonstances de la découverte. En effet, Leite de Vasconcelos, dans le passage que nous avons cité, dit simplement que la table de bronze lui a été «offerte à Juromenha» et qu'elle a été découverte «sur la rive droite du Guadiana» ⁽⁶⁾. Il y est sous-entendu qu'elle *provient* de Juromenha ou des environs. D'autre part, les objets offerts par José Romão Caeiro à la même époque proviennent tous, selon l'inventaire, de la région d'Alandroal. Pour éclaircir ce point, M. da Costa Sacadura, qui nous a souvent aidé dans nos recherches, a eu l'obligeance de demander des renseignements au Dr Fortunato Roma da Fonseca, médecin du canton d'Alandroal. Celui-ci, qui est un parent de José Romão Caeiro, nous a aimablement communiqué, par une lettre du 24 Mars 1952, comment aux environs de 1900, par suite de la suppression du canton de Juromenha ⁽⁷⁾, l'église de la Miséricorde de cette ville fut abandonnée et finit par s'écrouler. Ce qui restait de ses murailles fut démoli et le terrain environnant labouré, bouleversé. Entre 1904 et 1908, les gens du pays emportèrent de là de nombreux objets et «ce fut à cette époque, entre 1905 et 1906, que la plaque fut trouvée à cet endroit et remise à M. José Romão Caeiro qui l'envoya à Lisbonne» ⁽⁸⁾.

(5) Voir la carte.

(6) *Religiões*, III, p. 168, note 1.

(7) Juromenha est située à environ 15 km à l'Est d'Alandroal, sur le Guadiana (voir la carte).

(8) Lettre du Dr Fortunato Roma da Fonseca, du 24 Mars 1952: «...O que há sobre a placa de bronze? Nos primeiros anos de este século, e fins do outro, a Igreja da Misericórdia de Juromenha, pela extinção do seu concelho, foi abandonada e acabou por ruir com os terrenos que a circundavam e eram pertença da mesma. Os terrenos foram lavrados e cavados, os restos das paredes demolidos e tudo foi revolvido. Por 1904 e até 1908 muita gente do povo de lá levou coisas várias e numerosas. Vá lá hoje saber onde param! Pois nessa época entre 1905 a 1906 que a placa lá foi encontrada e entregue ao Sr. José Romão Caeiro que a enviou para Lisboa». Nous remercions vivement le Dr F. Roma da Fonseca des informations si utiles qu'il a bien voulu nous communiquer.

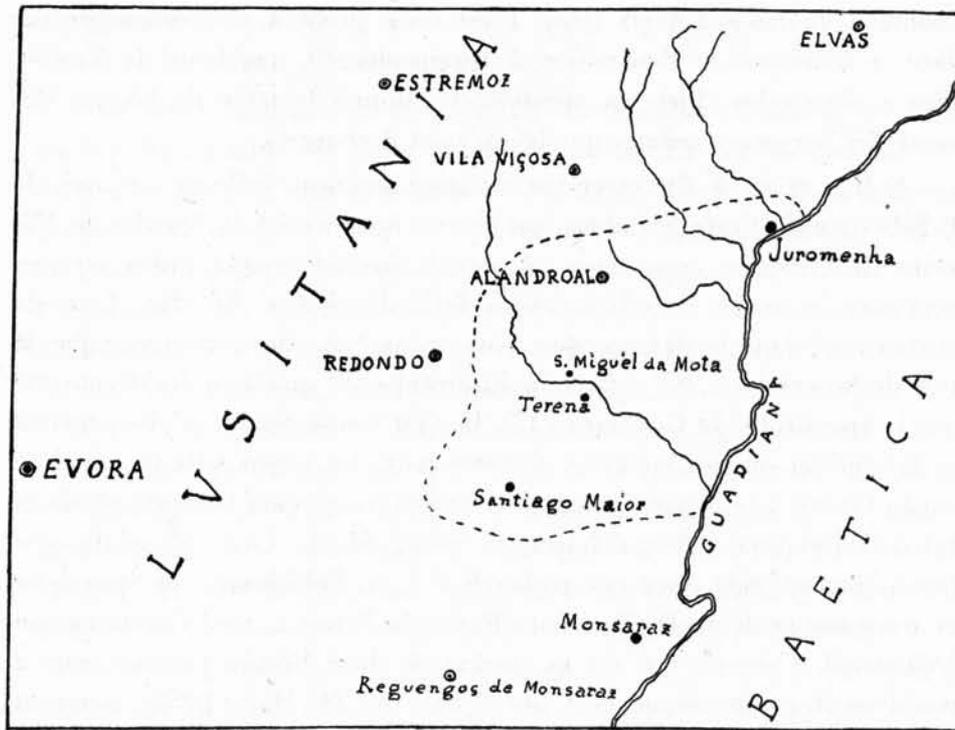


Fig. 3.— Carte du canton d'Alandroal.

(traces de routes romaines au Nord de Monsaraz, au Sud de Terena, entre Vila Viçosa et Juromenha et de Juromenha vers l'Est, vers Mérida; S. Miguel da Mota: sanctuaire du dieu Endovellicus).

Les informations que nous devons au D^r F. Roma da Fonseca ont d'autant plus de valeur qu'elles viennent d'un parent du donateur et d'un investigateur passionné des antiquités locales; il en possède lui-même une collection. La carte archéologique du canton qui accompagne sa lettre, est un témoignage de sa compétence et de l'attention avec laquelle il a suivi les découvertes faites dans la région. Grâce à lui, nous savons maintenant que la table de bronze a été découverte sur le terrain de l'église de la Miséricorde à Juromenha en 1905 ou 1906. Cette date convient parfaitement, puisque l'excursion de Leite de Vasconcelos a eu lieu peu après, au printemps de 1907. Ce fut alors qu'il se trouva en relations avec Affonso Avellino Gallego et José Romão Caeiro qui lui offrirent, entre autres objets, la table de bronze nouvellement découverte.

*

* *

Table de bronze : hauteur 0^m375, largeur 0^m29 (en bas) — 0^m298 (en haut), épaisseur 0^m004. Une frise, haute de 0^m022 et divisée en trois registres, est fixée par trois clous à la partie supérieure de la table.

TI · CAESARE · V · L · AELIO · SEIANO
 COS
 XII · K · FEBR
 Q · STERTINIUS · Q · F · BASSVS
 5 Q · STERTINIUS · Q · I · RVFVS
 L · STERTINIUS · Q · F · RVFINVS
 HOSPITIVM · FECERVNT · CVM · L · FVLCINIO
 TRIONE · LEG · TĪ · CAESARIS · LĪBERĪS
 POSTERISQUE · EIVS ·
 10 L · FVLCINIUS · TRIO · LEG · TĪ · CAESARIS · Q
 STERTINIVM · Q · F · BASSVM · Q · STERTINIVM
 Q · E · RVFVM · L · STERTINIVM · Q · F · RVFINVM · LĪBE
 ROS · POSTEROSQ · EORVM · INFIDEM · CLIENTELAMQ
 SVAM · LIBERORVM · POSTERORVMQ · SVORVM
 15 RECEPIT

La gravure est belle et soignée, sauf quelques petites négligences.

L. 5: Q · I, lire Q(uinti) f(ilius), car les lettres rectangulaires (E, F, L, T) perdent souvent leurs appendices horizontaux ou, parfois, en acquièrent de superflus comme, par exemple, plus bas, l. 12, où l'on voit Q · E au lieu de Q · F. — Cf. la *tabula patronatus* de Badalona (*Emerita*, VII, 1939, p. 156): POSTERESQUE au lieu de —RISQUE (l. 9) et LICINIO (l. 7) où les deux premières lettres sont semblables (*ibid.*, p. 157); cf. aussi nos observations au sujet de l'inscription n° 8 de Lisbonne (*ci-dessus*, p. 47).

Ti. Caesare V, L. Aelio Seiano | co(n)s(ulibus), | XII k(alendas) Febr(uarias).

Q. Stertinius Q. f(ilius) Bassus, | Q. Stertinius Q. f(ilius) Rufus, | L. Stertinius Q. f(ilius) Rufinus | hospitium fecerunt cum L. Fulcinio | Trione, leg(ato) Ti. Caesaris, liberis | posterisque eius. |

L. Fulcinius Trio, leg(atu)s Ti. Caesaris, Q. | Stertinium Q. f(iliu)m Bassum, Q. Stertinium | Q. f(iliu)m Rufum, L. Stertinium Q. f(iliu)m Rufinum, libe|ros posterosq(ue) eorum in fidem clientelamq(ue) | suam, liberorum posterorumq(ue) suorum | recepit.

Nous avons là un monument jusqu'ici unique au Portugal. Il s'agit d'une *tabula patronatus* qui consacre l'entrée de trois membres de la famille Stertina dans la clientèle de Fulcinius Trio, gouverneur de la région. Le texte porte la date du 22 Janvier 31, année où l'empereur Tibère était consul pour la V^e fois, son collègue étant le préfet du prétoire, Séjan (l. 1-3).

Les trois frères Stertini portent un nom qui n'apparaît pas souvent dans la péninsule Ibérique. A part un *L. Stertinus Britto* d'Arva, près de Hispalis ⁽⁹⁾, et une *Stertina Montana* d'Ipsca ⁽¹⁰⁾, toujours dans la Bétique, nous trouvons une *Stertina Caesia* à Juromenha même ⁽¹¹⁾. Il est bien remarquable qu'un des rares monuments qui attestent ce gentilice nous ramène dans la localité où l'on a découvert notre table. Cette femme doit être une descendante de la même famille qui paraît être bien fixée dans la région. D'autre part, les trois frères, citoyens romains et *ingenui*, portent un nom de bonne souche italique. Attesté à Falerii, il semble être d'origine étrusque ⁽¹²⁾. Ce ne sont pas des autochtones romanisés, mais très probablement des colons romains, dont les ascendants sont venus jadis d'Italie. Au temps de Tibère, leur famille se présente nombreuse et formant un groupe compact à Juromenha. Ils semblent faire partie de l'aristocratie d'un *vicus* local dont nous ignorons le nom, ou plutôt étaient-ils les seigneurs d'un domaine, d'une grande *villa* ⁽¹³⁾ de l'endroit. Ainsi seulement peut-on comprendre la situation privilégiée où les place le patronage accordé par le gouverneur de la province, personnage puissant à Rome.

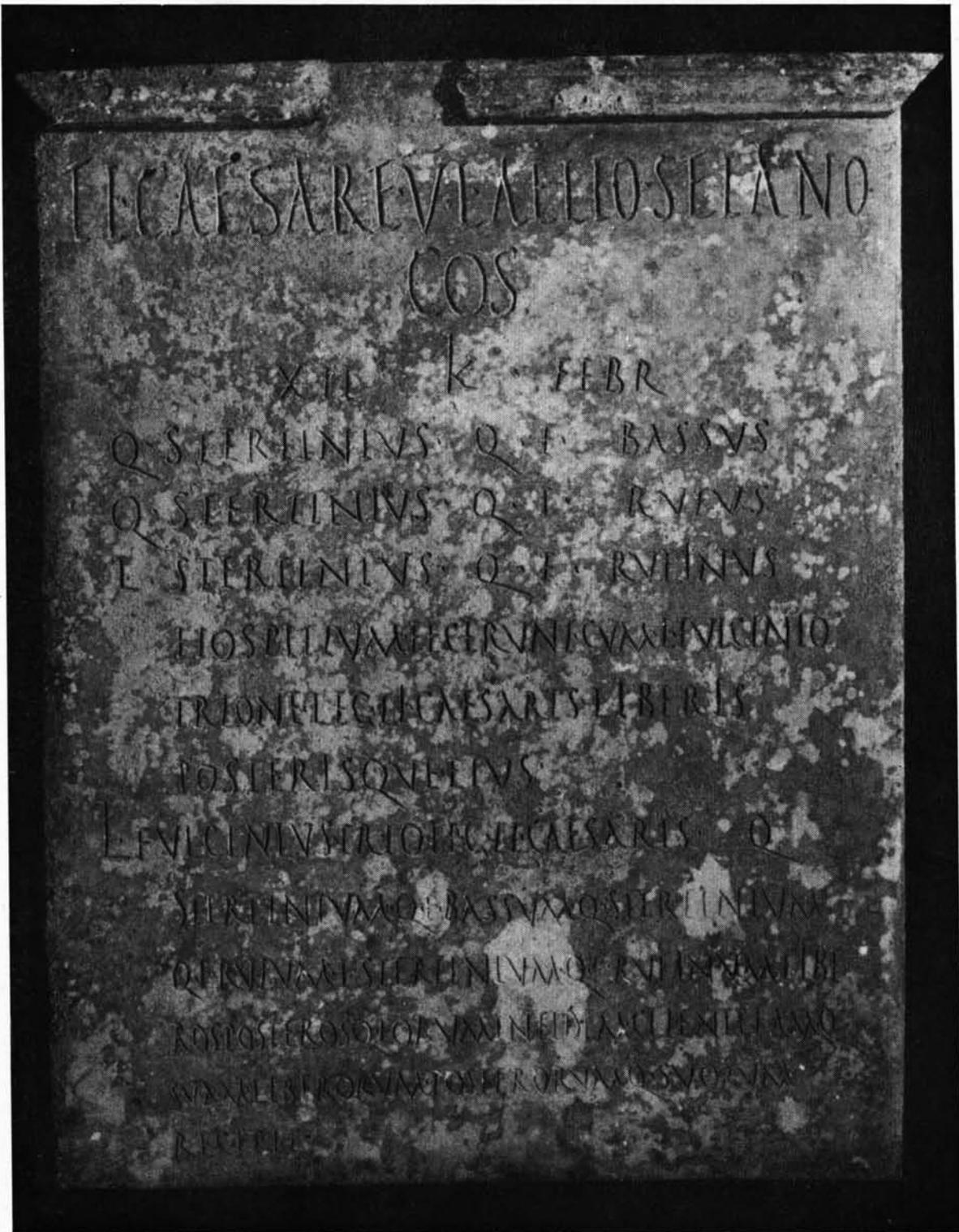
⁽⁹⁾ *CIL*, II, n° 1072.

⁽¹⁰⁾ *CIL*, II, n° 1573: le nom de *Stertina* n'est pas sûr.

⁽¹¹⁾ *CIL*, II, n° 1116.

⁽¹²⁾ W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, 1904, p. 237; inscriptions de Falerii: *CIL*, XI, n°s 3184 et suiv.

⁽¹³⁾ Il y a de nombreuses traces de villas dans la région; cf., par exemple, celle de Santa Vitória do Ameixial, près d'Estremoz (L. CHAVES, *Revista de Arqueologia*, III, 1926-1938, p. 84-89) et, un peu plus au Nord, les villas récemment exhumées par M. Manuel Heleno à Carrão et à Torre de Palma (*Arch. Port.*, nouv. sér., I, 1951, p. 13 de l'extrait).



L. CAESARE VEXILLO SEIANO
COS.

XII K FEBR

Q. STERTINIUS Q. F. BASSVS
Q. STERTINIUS Q. F. RVIVS
L. STERTINIUS Q. F. RVIVS

HOSPITIUM STERTINIUM VICINIO
TRIONIFICI CAESARIS LIBERIS
POSTERISQUE

L. VICINIUM TRIONIFICI CAESARIS Q.

STERTINIUM Q. F. BASSVM POSTERIS
Q. F. STERTINIUM Q. F. RVIVM
POSTERISQUE
VICINIUM TRIONIFICI CAESARIS Q.

M. Alvaro d'Ors a étudié avec minutie et compétence cette catégorie de monuments où l'on voit l'idée d'*hospitium* s'altérer et se convertir en *fides-clientela* (*Emerita*, VII, 1939, p. 157 et suiv.; XVI, 1948, p. 56 et suiv.). Le nôtre offre encore un exemple (l. 7: *hospitium*; l. 13: *in fidem clientelamque*), pour l'année 31, de ce processus déjà ancien, puisqu'il apparaît déjà au II^e siècle av. J.-C. (*Emerita*, XVI, p. 57).

Mais, dans cette inscription, le fait capital est l'apparition d'un nouveau gouverneur de Lusitanie, *L. Fulcinius Trio*, qui est en fonction au début de l'année 31 ap. J. - C. Il est de ce fait le plus ancien gouverneur de la province. Jusqu'à présent, le premier en date était C. Ummidius Durmius Quadratus qui, tout au début du règne de Caligula, avait reçu, le 13 Mai de l'année 37, le serment de fidélité des habitants d'Aritium⁽¹⁴⁾. Il était déjà légat de Lusitanie un peu avant la mort de Tibère⁽¹⁵⁾. Quoique la province eût été fondée par Auguste très probablement en 27 av. J.-C.⁽¹⁶⁾, nous ne connaissons le nom d'aucun des gouverneurs des six premières décades⁽¹⁷⁾. Cette fois, notre table de bronze nous en révèle un, antérieur à C. Ummidius, avec son nom complet et placé à une date précise.

Disons tout de suite, cependant, que pour cette même époque de Tibère nous possédons l'indication d'un autre gouverneur de Lusitanie. Mentionnons-la dès maintenant, car elle nous servira par la suite. Elle se trouve sur une plaque de marbre de Rome⁽¹⁸⁾, dont le début manque :

leg. aug. prov. lvsITANIAE

cos. DESIGN

pro SALVTE · TI · CAESARIS

AVGVSTI · OPTIMI · AC

IVSTISSIMI · PRINCIPIIS

CONCORDIAE

AVRĪ · P · V

ARGENTĪ · P · X

⁽¹⁴⁾ *CIL*, II, n° 172 = DESSAU, *ILS*, n° 190; cf. G. HEUTEN, E. DARQUENNE, Y. DAVIO, etc., *Les gouverneurs de Lusitanie*, dans *Latomus*, II (1938), p. 257 et 276.

⁽¹⁵⁾ *CIL*, VI, n° 5182 = DESSAU, *ILS*, n° 972; cf. G. HEUTEN, etc., *ouvr. cité*, p. 257.

⁽¹⁶⁾ E. ALBERTINI, *Les divisions administratives de l'Espagne romaine*, 1923, p. 25-32.

⁽¹⁷⁾ G. HEUTEN, etc., *ouvr. cité*, p. 256-257 et 276.

⁽¹⁸⁾ *CIL*, VI, n° 93: trouvée parmi les ruines du temple de la Concorde.

Le monument a été élevé en l'honneur de l'empereur par un personnage dont le nom a disparu dans la cassure et qui était [*leg(atus) Aug(usti) prov(inciae) L]usitaniae, [co(n)s(ul)] design(atus)* ⁽¹⁹⁾. L'absence de toute autre indication chronologique oblige à le placer entre les années 14, date de l'avènement de Tibère, et 37, année où C. Ummidius Quadratus était gouverneur de la province.

Revenons maintenant à notre Fulcinus Trio. Pendant cette même année 31 où il apparaît comme légat de Tibère en Lusitanie, il sera *consul suffectus*. En compagnie de Faustus Cornelius Sulla ⁽²⁰⁾, il va succéder, le 1^{er} Juillet, aux deux consuls ordinaires de l'année, qui sont l'empereur lui-même et Séjan. Il continuera d'occuper cette magistrature jusqu'à la fin de l'année ⁽²¹⁾, mais son collègue sera remplacé par P. Memmius Regulus ⁽²²⁾. Il aura avec ce dernier de gros démêlés comme nous le verrons par la suite.

On peut admettre avec grande probabilité que son gouvernement en Lusitanie a duré jusqu'au mois de Juin. Il est vrai que, ayant été proclamé *consul designatus* quelques mois avant le 1^{er} Juillet, début de son consulat, il aura pu assister à Rome aux cérémonies attachées à cet acte solennel. Or, avant l'époque des Flaviens, c'est au mois de Mars que les consuls suffects étaient désignés ⁽²³⁾. Aurait-il quitté définitivement son gouvernement à cette date ? Ce n'est pas obligatoire, car nous avons vu que le légat anonyme de Lusitanie, mentionné par l'inscription de Rome, n'a pas cessé de l'être quoique étant déjà *consul designatus*. L'inscription nous le montre présent à Rome, puisqu'il y fait ériger un monument, et conservant ses deux titres. D'autres exemples et dans d'autres provinces montrent le gouverneur, consul désigné, exerçant en même temps effectivement ses fonctions dans la province, comme ce T. Caesernius Macrinus qui dédie un monument à Hadrien, à Zana ⁽²⁴⁾. Notre Fulcinus n'a pas dû, lui non plus, abandonner sa province au mois de Mars. Nous le voyons d'ailleurs jouissant de la faveur impériale au moins pendant les trois premiers quarts de la fatale

(19) G. HEUTEN, etc., *ouvr. cité*, p. 257 et 276.

(20) A. VAGLIERI, art. *Consules*, dans *Dizion. Epigr.*, II, fasc. 32 (1902), p. 1010 b - 1011 a.

(21) TACITE, *Ann.*, V, 11; cf. A. VAGLIERI, *lieu cité*.

(22) W. LIEBENAM, *lieu cité*; cf. surtout A. VAGLIERI, *lieu cité*.

(23) R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., 1914, p. 95, note 1.

(24) S. GSELL et M^{me} ALQUIER, *Bull. du Com. des Trav. Hist.*, 1930, p. XXII = *Ann. Epigr.*, 1930, n° 39; cf. *ibidem*, p. XXIII = *Ann. Epigr.*, n° 40.

année 31, car on a pensé à lui pendant sa légation même en Lusitanie pour lui confier le consulat. Les plus grandes charges s'accumulaient sur cette créature de Tibère, lui ouvrant de brillantes perspectives.

Ce que nous venons d'examiner nous a montré la similitude qui existe entre la situation de Fulcinius dans la première moitié de l'année 31 et celle du gouverneur anonyme de l'inscription de Rome. L'un et l'autre exercent la fonction de légats en Lusitanie tout en étant *consules designati*. Fulcinius jouit d'une façon très marquée de la faveur de l'empereur, cependant que le gouverneur anonyme semble être lui aussi très attaché à la personne de l'empereur auquel il dédie un monument de prix, dont l'exécution a réclamé cinq livres d'or et dix livres d'argent — *auri p(ondo) V argenti p(ondo) X*. De plus, tous deux passent directement du gouvernement de Lusitanie au consulat, ce qui ne semble pas être la règle au moins sous la dynastie julio-claudienne. En effet, si les gouverneurs connus de la province sont très peu nombreux et leurs *cursus honorum* souvent peu clairs, comme celui de C. Ummidius Quadratus, en revanche nous savons que L. Calventius Vetus Carminius, légat de Lusitanie sous Claude en 44-45, n'a été consul que six ans après, en 51 ⁽²⁵⁾. Entre temps, il a probablement rempli quelque autre fonction prétorienne. Le cas de L. Pompeius Vopiscus ⁽²⁶⁾, gouverneur en 77-78, — la date de son consulat est hypothétique, — n'infirme pas cette manière de voir. D'autre part, des gouverneurs de notre province de la fin du II^e et du III^e siècles semblent bien avoir dû passer par des fonctions intermédiaires avant d'accéder au consulat ⁽²⁷⁾.

⁽²⁵⁾ Inscription d'*Ammaia* (auj. *Aramenha*): J. LEITE DE VASCONCELOS, *Ethnos*, 1 (1935), p. 5 et suiv. (E. JALLAY, *Broteria*, XLV (1947), p. 20-22 de l'extrait). — Cf. E. GROAG, *Prosopogr. Imp. Rom.*, 2^e éd., II (1936), n° 428; G. HEUTEN, etc., *ouvr. cité*, ne le mentionne pas.

⁽²⁶⁾ Son nom complet: L. Pompeius Vopiscus C. Arruntius Catellius Celer. G. HEUTEN, etc., *ouvr. cité*, p. 261, le présente comme consul en 72 (avec M. Arruntius Aquila: *CIL*, X, n° 8038) et légat de Lusitanie en 77-78, probablement d'après P. VON ROHDEN, *C. Arruntius Celer* (n° 15), dans PAULY-WISSOWA, *Realenz.*, II (1895), col. 1264. Mais déjà E. HÜBNER, *CIL*, II (1892), dans le commentaire du n° 5264, était d'avis que, si Celer a gouverné la Lusitanie en 77, son consulat ne saurait se placer, qu'en 78 ou 79. Enfin, E. GROAG, *M. Arruntius Aquila*, dans la *Prosopogr. Imp. Rom.*, 2^e éd., I (1933), n° 1139, se décide à fixer le consulat des deux *Arruntii* en 77 ou 78, admettant, en même temps, que Celer, légat de Lusitanie, aura pu être consul, quoique absent de Rome, mais que, de toutes manières, il ne pouvait exercer cette magistrature avant la légation prétorienne de Lusitanie. Cf. A. DEGRASSI, *I Fasti consolari dell' Impero Romano*, Rome, 1952, p. 22, qui place le consulat de Celer et d'Aquila en «77?».

⁽²⁷⁾ C. Caesonius Macer Rufinianus, gouverneur vers 199-213 (G. HEUTEN, etc., *ouvr. cité*, p. 269-270), a été *curator rei publicae Teanensium* avant son consulat, dont la date est inconnue

Il y a donc là de fortes présomptions qui nous font croire que, dans les deux cas, nous avons affaire à un seul et même personnage et qui nous permettent de restituer ainsi le début de l'inscription mutilée :

l. fulcinus . . . Trio
leg. aug. prov. LVSITANIAE
 COS. DESIGN
pro SALVTE · TI · CAESARIS
etc.

*
 * *
 *

Voyons maintenant si l'analyse de la carrière de Fulcinus peut confirmer cette manière de voir.

En entrant dans la clientèle de L. Fulcinus, les trois Stertini de Juromenha avaient bien choisi leur patron. C'était un homme en pleine ascension et auquel l'avenir souriait. Déjà en l'année 16, Tacite nous le dépeint comme un orateur de grand renom, mais dont les qualités morales étaient loin de mériter pareil éloge ⁽²⁸⁾. Il faisait partie de cette race de délateurs sans scrupules, qui s'épanouit sous Tibère et qui mettait son éloquence au service du caractère ombrageux et méfiant de l'empereur. En cette année 16, déjà célèbre et redoutable, il figura parmi les accusateurs de Scribonius Libon, auxquels furent distribués les biens du condamné ⁽²⁹⁾. Il en profita lui aussi, mais il n'obtint sans doute pas la préture comme certains de ses co-accusateurs ⁽³⁰⁾, car ce n'est qu'en 31 qu'il arrivera au consulat.

D'ailleurs, Tacite nous dit explicitement le moment où sa carrière des honneurs commença. En l'année 20, survint la mort inattendue de Germa-

(E. GROAG, *Prosopogr.*, 2^e éd., II (1936), n° 210); de même, Rutilius Pudens Crispinus, gouverneur de Lusitanie vers 230-234, a été légat en Thrace avant de devenir consul (*Année Epigr.*, 1929, n° 158; cf. G. HEUTEN, etc., *ouvr. cité*, p. 270).

⁽²⁸⁾ TACITE, *Ann.*, II, 28: *celebre inter accusatores Trionis ingenium erat avidumque famae malae*; plus tard, V, 11: *foro exercitus*; cf. KAPPELMACHER, s. v. *L. Fulcinus Trio*, dans PAULY-WISSOWA, *Realenz.*, V, col. 212-213.

⁽²⁹⁾ TACITE, *Ann.*, II, 32; cf. KAPPELMACHER, *ouvr. cité*.

⁽³⁰⁾ Voir plus bas, note 35.

nicus qui concentrait en lui les espoirs et l'affection du peuple romain. La vague de haine qui s'éleva contre Calpurnius Pison, son subalterne en Orient, soupçonné d'avoir causé la mort du grand chef, fournit à Fulcinius une nouvelle occasion de se faire valoir. Il s'empessa d'offrir ses services comme accusateur, mais les amis de Germanicus, ceux qui avaient vécu dans son entourage en Orient, s'y opposèrent⁽³¹⁾. On lui permit cependant d'accuser Pison pour son activité antérieure, c'est-à-dire *son administration en Espagne*⁽³²⁾. Déjà à cette époque, Fulcinius semble connaître les affaires de la péninsule où on lui confèrera plus tard une haute charge. Son intervention dans ce procès ne présentait pas, somme toute, une grande importance⁽³³⁾, puisque le grand grief qui devait accabler Pison, était son comportement envers Germanicus. Le mérite était donc minime. Pourtant, Tibère crut nécessaire d'accorder une récompense insigne au redoutable délateur, comme il le fit pour les autres défenseurs de la mémoire de Germanicus. Il fut *candidatus principis* pour entrer dans la carrière des honneurs (*Fulcinio suffragium ad honores pollicitus*)⁽³⁴⁾. Il est vrai que Tacite mentionne, immédiatement après, le conseil que lui donna l'empereur en cette circonstance pour le mettre en garde contre son intempérance oratoire (*monuit, ne facundiam violentia praecipitaret*) et qui a tout l'air d'une admonestation paternelle. Il n'en reste pas moins que les deux éléments attestent l'intérêt que lui porte l'empereur, bien que son apport dans l'affaire fût insignifiant. Fulcinius apparaît dès maintenant comme une créature de Tibère, fait qui frappe encore plus si l'on se souvient que le délateur, déjà célèbre par son talent en 16, lors de l'affaire de Libon, voit les autres accusateurs obtenir la préture, tandis qu'il n'est pas même jugé digne de la questure, et qu'il lui faudra attendre quatre années encore pour s'assurer la bienveillance du prince.

Le retard qu'il met à parvenir aux magistratures, malgré sa réputation, montre bien que Fulcinius appartenait à une famille obscure et qu'il

(31) Ils soutenaient que *nullas esse partes Trioni* (TAC., *Ann.*, III, 10); cf. KAPPELMACHER, *ouvr. cité*, col. 213, pour qui Fulcinius apparaît comme «nicht kompetent».

(32) TACITE, *lieu cité*: (Fulcinius) *ut priorem vitam accusaret obtinuit*; III, 13: *Tum Fulcinius vetera et inania orditur, ambitiose avaraque habitam Hispaniam; quod neque noxae reo, si recentia purgaret, neque defensum absolutioni erat, si teneretur maioribus flagitiis.*

(33) Voir note précédente.

(34) TACITE, *Ann.*, III, 19.

n'était sans doute pas de l'ordre sénatorial. En effet, lorsque Tacite énumère les récompenses accordées à Fulcinius Trio, à Catus, à Fonteius Agrippa et à C. Vibius, les quatre accusateurs de Libon, il dit que les biens du condamné furent divisés entre eux tous (*bona inter accusatores dividuntur*), mais ajoute: *praeturae extra ordinem datae iis, qui senatorii ordinis erant* ⁽³⁵⁾. Puisque nous avons là un pluriel, deux au moins sur quatre appartenaient à la classe sénatoriale: sans même avoir, semble-t-il, revêtu la questure, ils se voient attribuer la préture, sans doute au moyen de l'*adlectio inter quaestorios*. Fulcinius devait figurer parmi les restants. Il était donc, très probablement, un simple chevalier dévoré d'ambition et qui, par tous les moyens, essayait de se frayer un chemin vers les dignités suprêmes. Le fait qu'il a été reconnu compétent pour les affaires d'Espagne à l'occasion de ce procès et que plus tard il sera nommé légat de Lusitanie, nous fait supposer qu'il est originaire de la péninsule ⁽³⁶⁾. Il pourrait donc être un de ces Espagnols qui, comme les Sénèque et autres ⁽³⁷⁾, sont venus, déjà dès le début de l'empire, chercher fortune à Rome. Les dépouilles de Libon, dont il a bénéficié avec les autres, lui ont peut-être fourni le cens légal. En participant ensuite à la poursuite contre Pison, défendant ainsi en quelque sorte la mémoire de Germanicus, ce qui intéressait particulièrement Tibère, il a enfin réussi à s'imposer à l'attention du prince et à se voir ouvrir la carrière sénatoriale. Dion Cassius, d'ailleurs, ne se fait pas faute de nous dire que la faveur impériale l'avait immensément servi en récompense de ses délations utiles ⁽³⁸⁾.

Il a donc dû être questeur en 21 et arriva au consulat en 31. On a essayé parfois de l'identifier à C. Fulcinius Trio, préteur pérégrin en 24 ⁽³⁹⁾. Le prénom s'y oppose et, d'autre part, L. Fulcinius devait, à cause de son origine obscure, briguer après la questure le tribunat ou l'édilité,

⁽³⁵⁾ TACITE, Ann., II, 32.

⁽³⁶⁾ On connaît des Fulcinii à Sagonte: *Ephem. Epigr.*, IX (1903), n° 374.

⁽³⁷⁾ Comme, par exemple, les sénateurs de Gadès, L. Cornelius Balbus (E. GROAG, *Prosopogr. Imp. Rom.*, 2^e éd., 1936, n° 1331), partisan de César, et L. Cornelius Pusio, consul sous Vespasien (*Ouvr. cité*, n° 1425).

⁽³⁸⁾ DION CASSIUS, LVIII, 25: σφοδρα δ'αυτω δια τας συκοφαντις κεχαρισμενος.

⁽³⁹⁾ KAPPELMACHER, *ouvr. cité*, p. 213. — E. GROAG, *C. Fulcinius Trio*, dans la *Prosopogr. Imp. Rom.*, 2^e éd., III (1943), croit qu'ils sont frères.

ce qui ne lui aurait pas permis d'être préteur si vite. Ce n'est qu'en 27 ou en 28 qu'il aura pu l'être pour obtenir ensuite le gouvernement de la Lusitanie.

*

* *

Avant de considérer à nouveau l'inscription de Rome, nous essaierons d'examiner la fin de la carrière de Fulcinus pour mieux comprendre ses rapports avec Tibère et Séjan.

Envers Tibère, il ne pouvait être que très reconnaissant, — s'il était capable d'un tel sentiment. Ses débuts dans la carrière, comme nous l'avons vu, nous montrent en lui une véritable créature du prince. Ensuite, il n'a pas cessé de jouir de la faveur impériale, puisqu'en dix ans un homme obscur comme lui a pu franchir tous les échelons. De plus, on ne le laisse guère attendre entre les différentes charges, car l'année 31 le voit légat de Lusitanie en Janvier et consul le 1^{er} Juillet.

Est-il devenu entre temps un instrument de Séjan et un complice dans le complot que celui-ci ourdissait contre Tibère ? Dans un excellent article consacré à Memmius Regulus, Groag voit d'abord en Fulcinus un partisan de Séjan, mais ensuite, plus près de la vérité, le regarde comme un de ses amis ⁽⁴⁰⁾. Il est vrai que Dion Cassius le présente comme complice du préfet du prétoire, lorsqu'il raconte les événements d'Octobre 31, mais, parlant des derniers jours de notre délateur, il l'appelle simplement «ami» ⁽⁴¹⁾. Le témoignage de Tacite va nous être plus utile.

Donc, L. Fulcinus, consul à partir du 1^{er} Juillet avec Faustus Cornelius Sulla, a vu remplacer son collègue, le 1^{er} Octobre, par Q. Memmius Regulus. Lui-même est maintenu en charge. Pourtant, ce n'est pas à lui, Fulcinus, mais au nouveau consul que, moins de trois semaines après, Sertorius Macro, officier dévoué à l'empereur et successeur de Séjan à la tête de la garde prétorienne, remet la lettre fatale de l'empereur. Elle allait, le lendemain même, déterminer le Sénat à voter l'arrestation et l'exécution

⁽⁴⁰⁾ GROAG, art. *Q. Memmius Regulus*, dans PAULY-WISSOWA, *Realenz.*, XXIX (1931), col. 628 (Anhänger), 629 (zu Seians Freunden gehört hatte).

⁽⁴¹⁾ DION CASSIUS, LVIII, 9: *τα του Σηιανου εφρονει*; LVIII, 25: *φιλος μεν του Σηιανου γεγονως*.

du tout puissant préfet du prétoire. C'était le 18 Octobre ⁽⁴²⁾. Ensuite ce fut la répression impitoyable, ordonnée par Tibère et qui fit périr les membres de la famille de Séjan ainsi que bon nombre de ses complices et de ses amis ⁽⁴³⁾.

Le déroulement des événements fait bien voir, comme l'ont démontré Thiers et Groag, que Memmius Regulus était la personne choisie entre toutes par l'empereur en vue de cette dangereuse opération et que pour cette raison on l'avait chargé du consulat le 1^{er} Octobre. C'est à lui que Macron devait remettre la lettre de l'empereur dans la nuit du 17; seul Graecinius Laco, préfet des vigiles, fut mis au courant pour assurer avec ses troupes la sécurité pendant les séances du Sénat. Dans cette circonstance, Tibère semble se méfier de Fulcinius. Serait-il pour cela un complice de Séjan? C'est peu probable, puisque dans ce cas, l'empereur aurait pu le remplacer au consulat, comme il avait déjà sacrifié Faustus Cornelius Sulla. L'aura-t-il maintenu pour ne pas trop dévoiler ses intentions et éveiller les soupçons de Séjan? Pareille habileté eût été trop dangereuse. Mais au moins aurait-il pu le faire périr avec les autres condamnés après la mort du préfet du prétoire. D'autre part, vers la fin de l'année éclata le conflit latent qui opposait les deux consuls ⁽⁴⁴⁾. L. Fulcinius accusait indirectement (*oblique perstrinxerat*) son collègue de tiédeur (*segnem*) ⁽⁴⁵⁾ dans la répression ordonnée par Tibère, à quoi Memmius, que Tacite présente comme un homme modéré ⁽⁴⁶⁾, répondit en repoussant l'insinuation, le menaçant en outre de le mettre en jugement comme complice dans la conjuration (*noxium coniurationis*). Mais Memmius ne mit pas en pratique son intention. A un moment où les haines étaient si exacerbées, Fulcinius aurait-il pu rester impuni, si sa culpabilité était évidente? Et se serait-il permis alors d'accuser même indirectement son collègue? Il est plus probable que, en exprimant cette appréciation défavorable qui pouvait sembler une plaisanterie à côté de la sévérité implacable de la répression, L. Fulci-

⁽⁴²⁾ THIERS, *Bull. du Com. des Trav. Hist.*, 1913, p. 218: inscription de Castel-Roussillon qui offre le *cursus honorum* de Memmius Regulus; GROAG, *ouvr. cité*, col. 627.

⁽⁴³⁾ GROAG, *ouvr. cité*, col. 628-629.

⁽⁴⁴⁾ TACITE, *Ann.*, V, 11: *exitu anni diu aucta discordia consulum erupit*; GROAG, *ouvr. cité*, col. 629.

⁽⁴⁵⁾ TACITE, *lieu cité*.

⁽⁴⁶⁾ *Lieu cité: nisi lacesseretur modestiae retinens*; GROAG, *lieu cité*.

nus voulait lâchement couvrir l'amitié qu'il avait vouée à Séjan, — et il n'était pas le seul dans ce cas.

En effet, Tacite nous fait entrevoir les angoisses par où passaient la plupart des personnes haut placées de Rome en ce moment dangereux. Tandis que tous les amis de Séjan le reniaient prudemment, seul le chevalier M. Terentius ⁽⁴⁷⁾, sous le coup de la même accusation, osa avouer dans sa défense devant le Sénat son amitié pour le disparu, affirmant l'avoir recherchée, s'être trouvé heureux de l'obtenir, car, *ut quisque Seiano intimus, ita ad Caesaris amicitiam validus* ⁽⁴⁸⁾, et sa haine était funeste. Or, ce n'est pas Séjan que l'on cultivait, continua-t-il en s'adressant à Tibère, mais le gendre de l'empereur, son collègue de consulat, la personne toute puissante qu'il avait laissée à Rome. Le chevalier fut absous grâce à sa sincérité courageuse et les sénateurs, heureux d'avoir trouvé quelqu'un qui exprimât si nettement la pensée de chacun, se vengèrent sur les accusateurs eux-mêmes. Fulcinius devait se trouver dans la même situation et il avait dû rechercher en effet l'amitié du puissant préfet du prétoire pour conserver la faveur que Tibère lui avait montrée dès l'année 20, après le procès de Pison. Nous trouvons une confirmation de ce fait dans l'attitude des sénateurs devant le conflit entre les deux consuls. En voyant les accusations qu'ils se jetaient mutuellement, beaucoup d'entre eux sont intervenus *auprès des deux* les priant d'abandonner cette haine qui pouvait être funeste *aux deux* ⁽⁴⁹⁾. C'est qu'ils ne considéraient pas Fulcinius comme plus coupable que le chevalier M. Terentius. D'ailleurs, ils se sentaient tous, au fond d'eux-mêmes, aussi coupables que Fulcinius et Terentius, ayant été contraints eux aussi, pendant les dernières années, de doser prudemment leur dévouement entre Tibère et Séjan.

Si nous nous sommes un peu étendu sur ce sujet, c'est qu'il nous semble retrouver dans l'inscription de Rome un reflet de cet état d'âme décrit par le chevalier M. Terentius. Là, le gouverneur anonyme adresse son hommage à Tibère à qui il donne les épithètes de *optimus ac iustissimus princeps*, preuve de sa gratitude et de son dévouement. Mais ce n'est pas seulement l'empereur que le dédicant a en vue. Le monument a été découvert dans

⁽⁴⁷⁾ STEIN, *M. Terentius*, n° 28, dans PAULY-WISSOWA, *Realenz.*, IX (1934), col. 597.

⁽⁴⁸⁾ TACITE, *Ann.*, VI, 8.

⁽⁴⁹⁾ TACITE, lieu cité: *multisque patrum orantibus ponerent odia in perniciem itura.*

les ruines du temple de la Concorde sur le Forum et, d'autre part, le texte invoque la déesse elle-même : *Concordiae pro salute Ti. Caesaris*. Il est significatif que ce gouverneur de Lusitanie ait eu besoin de s'adresser à cette déesse pour honorer l'empereur. On ne peut s'empêcher d'y voir une sorte de discrète allusion qui convient très bien aux années 30-31 et ne peut convenir qu'à elles. Ce fut, en effet, pendant ces deux années de la vieillesse de Tibère que la sécurité de l'empire parut plus affermie que jamais et la succession assurée en la personne de Séjan auquel l'empereur prodiguait les témoignages d'une sympathie très marquée. En 30, il lui avait octroyé l'*imperium proconsulare*, pouvoir redoutable qui en faisait l'égal de l'empereur dans les provinces, l'avait fait entrer au Sénat et désigné comme consul pour l'année suivante. Il l'avait fiancé à sa propre petite-fille, Julie, l'introduisant ainsi dans la famille impériale. Indication encore plus caractéristique, l'empereur prend le consulat en 31 avec Séjan, ce qui ne pouvait tromper personne, car l'empereur avait exercé ses deux consulats précédents avec des héritiers présomptifs, disparus depuis : Germanicus en 18, Drusus en 21. On objectera peut-être que la dédicace de Rome pourrait être rapportée à une de ces dates. Mais, dans les deux cas, il s'agissait de parents proches de l'empereur et la succession semblait parfaitement normale. Point n'était besoin de faire appel à la Concorde ; cela allait de soi. Tandis que, cette fois, le vieil empereur s'était associé l'humble chevalier Séjan qui était devenu le maître tout puissant de Rome, Tibère séjournant depuis longtemps à Capri. Et tous ceux qui — comme l'avait si courageusement dit M. Terentius — avaient fait leur carrière grâce à la faveur impériale, mais en cultivant parallèlement l'amitié si nécessaire de Séjan, présent à Rome, étaient vivement intéressés à voir durer, entre les deux dirigeants de l'empire, l'accord qui leur avait été si favorable. Pourrait-on voir dans cette invocation à la déesse une allusion au désaccord qui a éclaté en Octobre 31 et un vœu qu'il soit aplani ? Un haut fonctionnaire romain n'eût pas été capable d'une pareille maladresse qui aurait dévoilé le jeu caché des deux intéressés et lui aurait attiré toutes les foudres. Nous croyons plutôt que l'invocation à la Concorde correspond à l'époque où Séjan était au comble de sa puissance, c'est-à-dire aux six premiers mois, où il a été consul ayant pour collègue l'empereur. L'inscription semble fêter cette association qui garantit la sécurité de l'empire et celle de chacun en particulier. De sorte que le dédicant, tout en offrant en hommage a

Tibère seul un monument de prix, accomplissait discrètement ses devoirs envers le redoutable préfet du prétoire que la mention de la déesse désignait d'une manière voilée.

Ainsi l'inscription de Rome doit se placer très probablement dans ce printemps de l'année 31 où L. Fulcinius Trio, créature de Tibère et ami de Séjan, était légat de Lusitanie et consul désigné. Nous croyons donc que l'on peut restituer au début du texte le nom de notre gouverneur et fixer la date de l'érection du monument entre Mars et Juin 31.

*

* * *

On pourrait croire cependant que le suicide de Fulcinius, survenu quelques années après la mort de Séjan, fut un aveu tardif de complicité⁽⁵⁰⁾. Les informations que nous fournissent Tacite et même Dion Cassius ne le prouvent pas⁽⁵¹⁾. En effet, déjà pendant l'année qui suivit le consulat de Memmius et de Fulcinius, Haterius Agrippa essaya d'attiser leur haine mutuelle en leur demandant pourquoi ils gardaient le silence au sujet de leurs accusations réciproques: c'était, pour chacun des deux, reconnaître sa propre culpabilité. Les deux ex-consuls répondirent évasivement, montrant qu'ils ne voulaient pas continuer la querelle⁽⁵²⁾. L'affaire fut pour le moment étouffée par l'intervention de Sanquinius Maximus, personnage consulaire. Il pria le Sénat de ne pas augmenter les soucis de l'empereur qui était parfaitement à même de prendre les mesures nécessaires, s'il le jugeait bon⁽⁵³⁾. Néanmoins, toujours poursuivi par les accusateurs et torturé par ces menaces perpétuelles, Fulcinius préféra se donner la mort en 35. On trouva dans ses derniers écrits des invectives amères contre Sertorius Macro et contre certains des affranchis de Tibère⁽⁵⁴⁾, mais rien qui constituât un aveu de culpabilité.

(50) KAPPELMACHER, *ouvr. cité*, col. 213, qui le considère comme «schuldbewusst».

(51) TACITE, *Ann.*, VI, 4; DION CASSIUS, LVIII, 25.

(52) TACITE, *lieu cité*: *Regulus manere tempus ultionis, seque coram principem executurum; Trio aemulationem inter collegas, et si qua discordes iecissent, melius obliterari respondit*; cf. GROAG, *ouvr. cité*, col. 629.

(53) TACITE, *lieu cité*.

(54) TACITE, *Ann.*, VI, 38.

D'ailleurs, Tacite, malgré les réserves qu'il avait formulées au sujet de sa moralité ⁽⁵⁵⁾, semble prendre la défense de Fulcinus, lorsqu'il parle de sa fin. Il présente Haterius Agrippa, un de ses ennemis, comme un homme dépravé, qui préparait par ses intrigues la ruine de certains personnages illustres, et comme il en parle dans le paragraphe même consacré aux deux ex-consuls, l'historien semble comprendre Fulcinus lui-même parmi ces *illustres viri* ⁽⁵⁶⁾. D'autre part, l'intervention apaisante de Sanguinius Maximus traduisait le sentiment du Sénat qui détestait Haterius ⁽⁵⁷⁾ et qui voyait avec crainte se reproduire les vagues accusations du dernier automne. Par son désir de faire cesser cette vieille inimitié, désir qu'elle avait déjà montré avant le début de l'année ⁽⁵⁸⁾, l'assemblée semble bien ne pas accorder de crédit aux accusations lancées contre Fulcinus. Enfin, la conclusion de l'historien est très instructive. Pour lui, c'est grâce à Sanguinius que Memmius fut sauvé et la mort de Fulcinus différée: *sic Regulo salus et Trioni dilatio exitii quaesita* ⁽⁵⁹⁾. Ils sont donc tous les deux sur le même plan, menacés par le même danger, aussi bien Fulcinus que l'homme de confiance choisi par l'empereur dans son action contre Séjan et qui, en somme, devait être au-dessus de tout soupçon.

Ainsi, Tacite, qui manque rarement de glisser quelque insinuation lorsqu'il analyse un personnage ou un événement, a épargné Fulcinus. De plus, il le fait figurer parmi les *illustres viri* et le présente presque comme une victime des haines qui l'entouraient et de la méfiance de l'empereur ⁽⁶⁰⁾. Son attitude correspond d'ailleurs à celle du Sénat qui s'était

⁽⁵⁵⁾ Cf. plus haut, note 28.

⁽⁵⁶⁾ TACITE, *Ann.*, VI, 4.

⁽⁵⁷⁾ *Ibidem*: «Haterius inuisior, quia... illustribus viris perniciem inter ganeam et supra meditabatur».

⁽⁵⁸⁾ Cf. plus haut, note 47.

⁽⁵⁹⁾ TACITE, *Ann.*, VI, 4.

⁽⁶⁰⁾ Le cas de Fulcinus n'est qu'un détail, et sa mort un des derniers et faibles échos de l'épisode sanglant que constitua la conjuration de Séjan. Mais les quelques lignes que Tacite consacre à ce gouverneur de Lusitanie, me paraissent accentuer certains aspects de sa méthode de travail.

Tout d'abord, il semble bien qu'il y ait contradiction, comme nous l'avons vu, entre les différentes touches du portrait qu'en fait l'historien. Parlant du début de sa carrière, tout en rendant hommage à son talent, il a jugé bon de noter que Fulcinus était avide de s'illustrer même par des moyens malhonnêtes (*Ann.*, II, 28: *celebre inter accusatores Trionis ingenium erat avidumque famae malae*; cf. ci-dessus, note 28) et, comme preuve, nous le montre faisant le métier de délateur dans les procès de Libon et de Pison (cf. ci-dessus, notes 29, 31 et 32).

exprimé par la voix de Sanquinius. Loin de constituer un aveu de complicité, la fin de Fulcinius éclaire plutôt la situation trouble et dangereuse où se trouvaient de nombreux sénateurs par la chute soudaine de Séjan et que le chevalier M. Terentius avait si courageusement définie.

Pourtant, lorsque l'étoile du gouverneur décline après la mort de Séjan, il semble l'inclure parmi les personnages illustres du Sénat, dont Haterius méditait la ruine, et ce même Haterius est présenté sous des couleurs odieuses (cf. note 57). Il semble donc prendre sa défense. Aurait-il oublié ce qu'il avait dit précédemment ? Cela est peu probable, surtout si nous tenons compte du souci de composition littéraire qui régit l'œuvre de Tacite (cf. D. PIPPI, *Autour de Tibère*, Bucarest, 1944, p. 52 et suiv., à propos du portrait de l'empereur). Il paraît plutôt que chacune de ces affirmations reflète le parti pris de l'historien, hostile à Tibère. Car, si au début un Fulcinius, créature de l'empereur et qui avait trempé dans des affaires comme celles de Libon et de Pison, méritait le blâme, le même Fulcinius, poursuivi par la haine des collègues et la méfiance de l'empereur à la fin de sa vie, semble être devenu sympathique aux yeux de Tacite.

Qu'il n'y ait pas eu oubli et que, au contraire, l'historien ait su équilibrer les différentes parties du récit, même à longue distance, nous en avons peut-être la preuve en ce qui concerne le personnage en question. On a vu que, lorsque Fulcinius a obtenu l'accès aux honneurs en 21, l'empereur lui a conseillé de ne pas se laisser emporter dans ses discours par la passion (*Ann.*, III, 19: *monuit, ne facundiam violentia praecipitaret*). Ce conseil qui paraîtrait étrange de la part de l'empereur, s'il n'était destiné à montrer l'intérêt particulier qu'il portait à Fulcinius, devient presque prophétique, si nous pensons que ce dernier fut virtuellement perdu depuis le moment où il eut la maladresse de lancer contre Memmius Regulus l'accusation de tiédeur dans la répression de la conjuration (cf. ci-dessus, notes 44 et 45). Cette dernière touche répond à distance au conseil de l'empereur, le confirmant comme une suite logique. Conseil et maladresse s'équilibrent, encadrant l'épisode Fulcinius, — ce qui précède et ce qui suit n'étant que des éléments accessoires. Tacite n'a donc pas oublié.

The first part of the book is devoted to a general history of the United States from its discovery to the present time. It is divided into three volumes, the first of which contains the history of the discovery and settlement of the continent, the second the history of the colonies, and the third the history of the United States from its independence to the present time. The second part of the book is devoted to a detailed history of the United States from its independence to the present time, and is divided into three volumes, the first of which contains the history of the United States from its independence to the year 1789, the second the history of the United States from 1789 to 1800, and the third the history of the United States from 1800 to the present time.

The third part of the book is devoted to a detailed history of the United States from its independence to the present time, and is divided into three volumes, the first of which contains the history of the United States from its independence to the year 1789, the second the history of the United States from 1789 to 1800, and the third the history of the United States from 1800 to the present time. The fourth part of the book is devoted to a detailed history of the United States from its independence to the present time, and is divided into three volumes, the first of which contains the history of the United States from its independence to the year 1789, the second the history of the United States from 1789 to 1800, and the third the history of the United States from 1800 to the present time.